

Les Urof contestent le soutien des pouvoirs publics aux Écoles de la deuxième chance

« Pour l'essentiel, ce que mettent en avant les Écoles de la deuxième chance se fait depuis des dizaines d'années dans des dispositifs déjà financés, qu'il s'agisse de l'alternance, du développement des compétences personnelles et sociales, particulièrement de l'acquisition des compétences clés ou savoirs de base, de l'insertion professionnelle de ces jeunes. » C'est ce qu'estime la fédération nationale des Urof (Unions régionales des organismes de formation) dans un communiqué du 17 avril 2009. Les Urof, qui rassemblent des prestataires de formation intervenant quasi exclusivement sur la commande publique, s'interrogent sur le fondement d'une « telle mode autour d'un dispositif qui ne fait que réinventer l'eau chaude ». Les Urof réagissent à l'intervention de Laurent Wauquiez devant la mission sénatoriale d'information sur les jeunes, le mercredi 8 avril 2009. Le secrétaire d'État chargé de l'Emploi a souligné « le rôle très positif que peuvent jouer les E2C (Écoles de la deuxième chance) qui offrent aux jeunes une remise à niveau concernant les savoirs fondamentaux et des perspectives d'insertion professionnelle grâce aux partenariats noués avec les entreprises ». Il a par ailleurs esquissé plusieurs pistes pour limiter la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans : soutien à la recherche d'emploi, développement de la formation en alternance, aide à la mobilité, recours accru aux contrats aidés... En un an, le taux de chômage des jeunes a augmenté de « 30 % sous l'effet de la crise économique ». Le président de la République, Nicolas Sarkozy, doit annoncer une série de mesures, vendredi 24 avril, pour tenter d'inverser la tendance.

SOUTIEN « DISPROPORTIONNÉ »

La fédération nationale des Urof critique le soutien apporté par les pouvoirs publics aux E2C. Ces structures qui accueillent des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ont bénéficié d'une « mise de fonds initiale qui fut complètement disproportionnée » : « Caisse des dépôts, FSE (Fonds social européen), État, départements, régions, communes, ont additionné des financements sans mesure pendant des années avant une régulation qui, tout en les favorisant, a rapproché ces écoles du droit commun. » Depuis février 2009, les E2C ont la possibilité de recevoir davantage de taxe d'apprentissage

Les Urof dénoncent un autre « avantage décisif » accordé aux E2C : ces établissements « viennent d'être retirés des règles du marché alors même que les dispositifs visant aux mêmes objectifs [...] sont eux systématiquement inscrits dans ce marché avec intervention du procureur contre les commanditaires contrevenants. » La fédération nationale des Urof juge paradoxal de « voir interdire aux acteurs 'historiques' de fonctionner selon des règles leur permettant une action efficace conforme au service social d'intérêt général qu'ils visent à remplir, quand un nouveau venu, inexpérimenté, et de plus en plus appelé à utiliser les compétences des acteurs anciens, vient bénéficier de tous les avantages refusés aux opérateurs ». Elle réclame l'extension du « dispositif offert illégalement au regard du droit français et européen, parce que sélectif, à l'ensemble du secteur concerné ».

25 % DE JEUNES EN ALTERNANCE

Devant les sénateurs, Laurent Wauquiez a jugé souhaitable « qu'un jeune sur quatre » soit, à terme, formé en alternance, « d'une part en diversifiant les secteurs qui ont recours à ce type de formation, et d'autre part en incitant financièrement toutes les entreprises à accueillir des jeunes ». Actuellement, « un peu plus de 11 % des jeunes sont formés dans un dispositif en alternance, avec d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle, puisque 80 % d'entre eux trouvent un emploi durable en moins d'un an », a souligné le secrétaire d'État. Selon lui, « le contrat de professionnalisation, en particulier, pourrait être rendu plus attractif pour les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises ». Il souhaite que le SPE (service public de l'emploi) « soit informé, sans délai, dès qu'un jeune quitte le système scolaire sans diplôme, afin qu'un accompagnement puisse lui être apporté très rapidement ». Laurent Wauquiez s'est ainsi élevé « contre la fiction qui voudrait, comme le prévoient pourtant les textes, qu'un jeune ne puisse être suivi, pendant l'année qui suit sa sortie du système scolaire, que par un conseiller d'orientation » dépendant du ministère de l'Éducation nationale.

Il a appelé de ses vœux la multiplication des échanges d'information entre les rectorats et le SPE afin que « tout jeune qui quitte le système scolaire en juin [ait] une solution dès la rentrée de septembre ».

"Pour les jeunes qui ont effectué des études tout à fait honorables mais qui ne parviennent pourtant pas à trouver un emploi, des formations d'une durée ne dépassant pas six à douze mois, très qualifiantes, devraient être mises en place, afin de faciliter leur réorientation. On pourrait imaginer, par exemple, que des jeunes diplômés en psychologie soient orientés vers des fonctions commerciales, où les perspectives de recrutement sont importantes et où leurs compétences pourraient être valorisées", a-t-il ajouté.

MISSIONS LOCALES

En outre, pour Laurent Wauquiez, « les contrats aidés dans le secteur marchand [constituent] une piste à ne pas négliger, de même que les contrats aidés dans le secteur non marchand, à condition que ceux-ci s'inscrivent dans une véritable démarche d'insertion professionnelle ». Il a également estimé que « le parrainage ou le tutorat de jeunes issus de quartiers difficiles devrait être développé ». En ce qui concerne le SPE, le secrétaire d'État a affirmé que Pôle emploi « devait être le point d'entrée dans le dispositif pour l'ensemble des demandeurs d'emploi » et insisté sur la nécessité de sa meilleure articulation avec les missions locales : « il [faut] veiller à ne pas créer de guichets supplémentaires en plus de ces deux intervenants ».

Le secrétaire d'État a aussi souligné « l'importance d'une bonne évaluation des missions locales » : « Il peut en effet arriver, pour une part très minoritaire d'entre elles, que les missions locales aient tendance à considérer les jeunes dont elles s'occupent comme un public captif, qui leur garantit la reconduction de leur budget. »